

DEC211470DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs (IR-RMN-THC), dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE ;

Vu la décision DEC210291INC du 9 février 2021 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR3050 intitulé Infrastructure de Recherche Résonnance Magnétique Nucléaire à Très hauts champs (IR-RMN-THC)

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anne FILLON-LESAGE, directrice par intérim de l'unité FR3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

DEC211470DR08 Page 1 | 2

CNRS

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FILLON-LESAGE, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche de 1ère classe, à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante ingénieure et à Mme Nadège PERRIER, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190038DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 mars 2021

Le délégué régional Ludovic HAMON